

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : CBA

Lieu : Aubignac

Date de l'inspection : 15/03/2006

L'EXPLOITANT RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATÉES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRÉSENTANT

DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Aire étanche : une aire provisoire de stockage des fûts a été créée à proximité des installations de traitement. Une aire définitive sera installée dans le cadre de la nouvelle autorisation.

Assures de poussières : une campagne a été réalisée en hiver 2005 sur les différents postes de travail. Vous voudrez bien m'en faire parvenir une copie.

Organisme extérieur de prévention

L'exemplaire des rapport de l'OSIP conservé sur la carrière doit être complété à chaque fois qu'une observation a fait l'objet d'une intervention (travaux, documentation)

Renouvellement de l'autorisation

L'arrêté d'autorisation arrive à échéance en septembre 2006.

Si le renouvellement n'est pas accordé avant cette date ~~ou si la poursuite de l'exploitation est refusée~~ et que

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

l'installation d'une aire définitive est prévue d'être installée en même temps que le déplacement de la Brosse sur le Camion supérieur en fin d'année 2006 / début 2007 en fonction de la date de renouvellement de l'A.P.

-> Ci joint Copie.

-> Un document complété en place.

-> Autorisation accordée par préfecture.

Entreprise : CBA

Lieu : Aubignosc

Date de l'inspection: 15/03/2006

Remarques de l'Inspecteur, issues de la visite d'inspection:

vous souhaitez poursuivre l'enlèvement des matériaux prêts à la commercialisation, vous devez en faire la demande auprès de Monsieur le Préfet dans les meilleurs délais. Si cette possibilité vous est accordée, elle devra faire l'objet d'un arrêté complémentaire qui sera examiné par la commission des carrières.

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

Divers

- Penser à enlever le groupe électrogène non utilisé.
- Les ferrailles devant mieux stockées dans une bonne ordonnance.

→ ^{sur} enlèvement effectué en fin d'année.

[une benne à ferraille sera installée à côté de l'aire de stockage des fûts.